



C/42/4

ORIGINAL : français

DATE : 27 août 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante-deuxième session ordinaire
Genève, 30 octobre 2008

**SITUATION FINANCIÈRE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Mémoire du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Ce document présente la situation financière de l'Union au 31 décembre 2007 et le rapport du vérificateur des comptes relatif à l'exercice financier 2006-2007.

1. Résultat de l'exercice biennal 2006-2007

Le résultat de l'exercice biennal 2006-2007 est le suivant :

	<u>Francs</u> *
Recettes	6 760 496
Dépenses	<u>6 214 040</u>
Excédent de recettes	<u>546 456</u>

Conformément à l'article 8 du Règlement financier de l'UPOV (document UPOV/INF/4), l'excédent de recettes de 546 456 francs a été versé au fonds de réserve.

2. Fonds de roulement

En vertu de l'article 8 de son Règlement financier, l'UPOV dispose d'un fonds de roulement. Ainsi qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2007 (annexe A.2 du présent document), ce fonds de roulement s'élève à 512 926 francs. La participation de chacun des membres de l'Union, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions de novembre 1972 (paragraphe 57 du document UPOV/C/VI/12), octobre 1992 (paragraphe 14 du document C/26/15) et avril 2006 (paragraphe 10 du document C(Extr.)/23/4), est la suivante :

Membre de l'Union	Francs		Membre de l'Union	Francs
Afrique du Sud	8 333		Japon	41 667
Albanie	1 667		Jordanie	1 667
Allemagne	41 667		Kenya	1 667
Argentine	4 167		Kirghizistan	1 667
Australie	8 333		Lettonie	1 667
Autriche	12 500		Lituanie	1 667
Azerbaïdjan	1 667		Maroc	1 667
Bélarus	1 667		Mexique	6 250
Belgique	8 333		Moldova	1 667
Bolivie	1 667		Nicaragua	1 667
Brésil	2 083		Norvège	8 333
Bulgarie	1 667		Nouvelle-Zélande	8 333
Canada	8 333		Ouzbékistan	1 667
Chili	1 667		Panama	1 667
Chine	4 167		Paraguay	1 667
Colombie	1 667		Pays-Bas	24 999
Communauté européenne	41 667		Pologne	4 167
Croatie	1 667		Portugal	4 167
Danemark	8 333		République de Corée	6 250
Équateur	1 667		République tchèque	4 167
Espagne	12 500		Roumanie	1 667
Estonie	1 667		Royaume-Uni	41 667
États-Unis d'Amérique	41 667		Singapour	1 667
Fédération de Russie	4 167		Slovaquie	4 167

* Le terme "francs" désigne des francs suisses et les montants indiqués dans le présent document ont été arrondis (paragraphe 8 du document C/XII/15).

Membre de l'Union	Francs		Membre de l'Union	Francs
Finlande	8 333		Slovénie	1 667
France	41 667		Trinité-et-Tobago	1 667
Hongrie	4 167		Tunisie	1 667
Irlande	8 333		Ukraine	4 167
Islande	1 667		Uruguay	1 667
Israël	4 167		Viet Nam	1 667
Italie	16 666		Total :	512 926

3. Base des contributions

Le montant de la contribution annuelle de chaque membre de l'Union est calculé selon le nombre d'unités de contributions qui lui est appliqué (article II de l'Acte de 1972, article 26 de l'Acte de 1978 et article 29 de l'Acte de 1991 de la Convention). Le calcul des contributions de 2006 et 2007 a été basé sur le nombre d'unités suivant (voir, à ce sujet, le budget de l'exercice biennal 2006-2007 (documents C/39/4 et C/39/15)) :

Nombre d'unités	Membre de l'Union
5	Allemagne
5	Communauté européenne
5	États-Unis d'Amérique
5	France
5	Japon
3	Pays-Bas
2	Espagne
2	Italie
2	Royaume-Uni
1,5	Autriche
1,5	Belgique
1,5	Danemark
1,5	Suède
1,5	Suisse
1	Afrique du Sud
1	Australie
1	Canada
1	Finlande
1	Irlande
1	Norvège
1	Nouvelle-Zélande
0,75	Mexique
0,75	République de Corée

Nombre d'unités	Membre de l'Union
0,5	Argentine
0,5	Chine
0,5	Fédération de Russie
0,5	Hongrie
0,5	Israël
0,5	Pologne
0,5	Portugal
0,5	République tchèque
0,5	Slovaquie
0,25	Brésil
0,2	Albanie
0,2	Azerbaïdjan
0,2	Bélarus
0,2	Bolivie
0,2	Bulgarie
0,2	Chili
0,2	Colombie
0,2	Croatie
0,2	Équateur
0,2	Estonie
0,2	Islande (pour 2007)
0,2	Jordanie
0,2	Kenya
0,2	Kirghizistan
0,2	Lettonie
0,2	Lituanie
0,2	Maroc (pour 2007)
0,2	Moldova
0,2	Nicaragua
0,2	Ouzbékistan
0,2	Panama
0,2	Paraguay
0,2	Roumanie
0,2	Singapour
0,2	Slovénie
0,2	Trinité-et-Tobago
0,2	Tunisie
0,2	Ukraine
0,2	Uruguay
0,2	Viet Nam (pour 2007)
Total :	60,15 unités pour 60 membres de l'Union (pour l'année 2006) 60,75 unités pour 63 membres de l'Union (pour l'année 2007)

4. Annexes

On trouvera, aux annexes A du présent document :

- A.1 - comparaison du budget avec les recettes et dépenses effectives de l'exercice financier 2006-2007 suivie de notes explicatives, des dépenses par sous-programme ainsi que d'un plan de financement pour l'exercice biennal 2006-2007;
- A.2 - bilan au 31 décembre 2007;
- A.3 - contributions des membres de l'Union (y compris les contributions reçues à l'avance);
- A.4 - comparaison des recettes et des dépenses entre l'exercice biennal 2004-2005 et l'exercice biennal 2006-2007;
- A.5 - arriérés de contributions et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2007;
- A.6 - comparaison du bilan au 31 décembre 2005 avec le bilan au 31 décembre 2007;
- A.7 - ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires);
- A.8 - relevé des recettes et des dépenses et évolution des fonds de réserve et de roulement (tableau comparatif 1);
- A.9 - relevé des actifs et passifs et des fonds de réserve et de roulement (tableau comparatif 2);
- A.10 - évolution des mouvements de trésorerie (tableau comparatif 3);
- A.11 - notes (objectifs de l'Union; principales normes comptables)

et, à l'annexe B, le rapport du vérificateur des comptes.

5. Le Conseil est invité à examiner et à approuver les comptes de l'exercice financier 2006-2007.

[L'annexe A.1 suit]

ANNEXE A.1

Comparaison du budget avec les recettes et dépenses effectives
de l'exercice financier 2006-2007
(francs)

		Budget	Montants effectifs	Différence Budget/montants effectifs
Recettes				
Contributions	i)	6 517 000	6 485 182	31 818
Publications		70 000	67 705	2 295
Intérêts	ii)	40 000	104 877	(64 877)
Autres	iii)	74 000	102 732	(28 732)
Total recettes		6 701 000	6 760 496	(59 496)
Dépenses				
Dépenses de personnel		4 358 000	4 297 121	60 879
Missions de fonctionnaires	i)	270 000	309 643	(39 643)
Voyages de tiers	ii)	70 000	41 589	28 411
Conférences	iii)	80 000	121 129	(41 129)
Consultants et experts	iv)	151 000	3 400	147 600
Publications		61 000	60 866	134
Autres services contractuels	v)	130 000	4 819	125 181
Locaux et entretien		200 000	187 151	12 849
Communications et autres dépenses de fonctionnement		1 200 000	1 184 430	15 570
Mobilier et matériel	vi)	15 000	175	14 825
Fournitures et accessoires	vi)	15 000	3 717	11 283
Total dépenses		6 550 000	6 214 040	335 960
Résultat				
Excédent de recettes transféré au fonds de réserve		151 000	546 456	(395 456)

i) à vi) : voir à la page 2 de la présente annexe

Explication des principales variations entre le budget et les montants effectifs

Recettes

- i) Contributions
Le déficit de 31 818 francs est dû à un nombre moins élevé que prévu d'adhésions à l'Union.
- ii) Intérêts
Les fonds déposés auprès de la Confédération suisse ont été plus importants que prévu en raison d'un excédent dépassant les prévisions, ce qui a généré un excédent d'intérêt de 64 877 francs.
- iii) Autres
L'excédent de recettes de 28 732 francs s'explique essentiellement par la participation accrue au programme d'enseignement à distance de l'Union.

Dépenses

- i) Missions de fonctionnaires
Le dépassement de 39 643 francs résulte du nombre de missions de fonctionnaires plus élevé que ce qui était prévu dans le budget.
- ii) Voyages de tiers
Moins de dépenses ont été engagées concernant les participants et les conférenciers, ce qui a permis de réaliser des économies de 28 411 francs par rapport au montant inscrit au budget.
- iii) Conférences
Il a été fait appel aux services d'interprétation pendant une durée plus longue que prévu, ce qui s'est traduit par un dépassement de crédits de 41 129 francs.
- iv) Consultants et experts
Les services d'aucun consultant n'ont été requis au cours de cette période, ce qui explique l'économie de 147 600 francs.
- v) Autres services contractuels
Il a été décidé d'inclure la traduction des documents et publications dans les langues de travail de l'Union dans les services fournis par l'OMPI et de la faire figurer sous la rubrique "Communications et autres dépenses de fonctionnement". Un montant de 125 181 francs a ainsi pu être économisé.
- vi) Mobilier et matériel/Fournitures et accessoires
Les efforts constamment déployés afin de réduire les dépenses ont permis d'économiser 14 825 francs et 11 283 francs, respectivement.

Dépenses par sous-programme pour l'exercice financier 2006-2007
(en milliers de francs)

Sous-programme	UV.01	UV.02	UV.03	UV.04	Total
Dépenses de personnel	733	1 964	1 066	534	4 297
Missions de fonctionnaires	-	123	89	98	310
Voyages de tiers	-	-	42	-	42
Conférences	40	79	1	1	121
Consultants et experts	-	-	3	-	3
Publications	-	61	-	-	61
Autres services contractuels	1	3	1	-	5
Locaux/entretien	-	187	-	-	187
Communications/autres dépenses de fonctionnement	3	1 179	1	1	1 184
Mobilier/matériel	-	-	-	-	-
Fournitures	4	-	-	-	4
Total	781	3 596	1 203	634	6 214

UV.01 Politique générale en matière de protection des obtentions végétales

UV.02 Améliorer les services fournis aux membres de l'Union/Assurer un système efficace de protection des obtentions végétales

UV.03 Étendre le champ d'application de la protection des obtentions végétales

UV.04 Relations extérieures

Plan de financement de l'exercice financier 2006-2007

	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires* Fonds fiduciaires		Total crédits	
	Budget	Montants effectifs	Budget	Montants effectifs	Budget	Montants effectifs
Dépenses	6 550 000	6 214 040	349 000	338 722	6 899 000	6 552 762
Recettes	6 701 000	6 760 496	349 000	344 000	7 050 000	7 104 496
+ /(-) Transfert du/au solde fonds	(151 000)	(546 456)	-	(5 278)	(151 000)	(551 734)
Montant total des crédits	6 550 000	6 214 040	349 000	338 722	6 899 000	6 552 762

[L'annexe A.2 suit]

* Les ressources extrabudgétaires comprennent les fonds fiduciaires, qui font l'objet d'une comptabilité distincte (voir l'annexe A.7).

ANNEXE A.2

Bilan au 31 décembre 2007
(francs)

Actif			Passif		
Liquidités :			Contributions reçues à l'avance		150 194
Compte courant	274 412				
Compte de dépôt	<u>1 926 196</u>	2 200 608			
Contributions à recouvrer et fonds de roulement		166 530	Compte de liaison, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)		839 828
Compte de liaison, fonds fiduciaires		16 298	Créanciers divers		75
Débiteurs divers		2 438	<u>Fonds de réserve :</u>		
			Report du 31 décembre 2005	100 402	
			Excédent de recettes 2006-2007	<u>546 456</u>	646 858
			Fonds de roulement		512 926
			Provision pour cessation de services		235 993
		2 385 874			2 385 874

[L'annexe A.3 suit]

ANNEXE A.3

Contributions des membres de l'Union
(francs)

Membres de l'Union	Unités de contribution	Montants dus :		Date d'adhésion
		janvier 2006	janvier 2007	
Afrique du Sud	1	53 641	53 641	6/11/1977
Allemagne	5	268 205	268 205	10/8/1968
Albanie	0,2	10 728	10 728	15/10/2005
Argentine	0,5	26 820	26 820	25/12/1994
Australie	1	53 641	53 641	1/3/1989
Autriche	1,5	80 462	80 462	14/7/1994
Azerbaïdjan	0,2	10 728	10 728	9/12/2004
Bélarus	0,2	10 728	10 728	5/1/2003
Belgique	1,5	80 462	80 462	5/12/1976
Bolivie	0,2	10 728	10 728	21/5/1999
Brésil	0,25	13 410	13 410	23/5/1999
Bulgarie	0,2	10 728	10 728	24/4/1998
Canada	1	53 641	53 641	4/3/1991
Chili	0,2	10 728	10 728	5/1/1996
Chine	0,5	26 820	26 820	23/4/1999
Colombie	0,2	10 728	10 728	13/9/1996
Communauté européenne	5	268 205	268 205	29/7/2005
Croatie	0,2	10 728	10 728	1/9/2001
Danemark	1,5	80 462	80 462	6/10/1968
Équateur	0,2	10 728	10 728	8/8/1997
Espagne	2	107 282	107 282	18/5/1980
Estonie	0,2	10 728	10 728	24/9/2000
États-Unis d'Amérique	5	268 205	268 205	8/11/1981
Fédération de Russie	0,5	26 820	26 820	24/4/1998
Finlande	1	53 641	53 641	16/4/1993
France	5	268 205	268 205	3/10/1971
Hongrie	0,5	26 820	26 820	16/4/1983
Irlande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Islande	0,2	-	10 728	3/5/2006
Israël	0,5	26 820	26 820	12/12/1979
Italie	2	107 282	107 282	1/7/1977
Japon	5	268 205	268 205	3/9/1982
Jordanie	0,2	10 728	10 728	24/10/2004
Kenya	0,2	10 728	10 728	13/5/1999
Kirghizistan	0,2	10 728	10 728	26/6/2000
Lettonie	0,2	10 728	10 728	30/8/2002
Lituanie	0,2	10 728	10 728	10/12/2003
Maroc	0,2	-	10 728	8/10/2006
Mexique	0,75	40 231	40 231	9/8/1997
Moldova	0,2	10 728	10 728	28/10/1998
Nicaragua	0,2	10 728	10 728	6/9/2001
Norvège	1	53 641	53 641	13/9/1993
Nouvelle-Zélande	1	53 641	53 641	8/11/1981
Ouzbékistan	0,2	10 728	10 728	14/11/2004
Panama	0,2	10 728	10 728	23/5/1999
Paraguay	0,2	10 728	10 728	8/2/1997

Membres de l'Union	Unités de contribution	Montants dus :		Date d'adhésion
		janvier 2006	janvier 2007	
Pays-Bas	3	160 923	160 923	10/8/1968
Pologne	0,5	26 820	26 820	11/11/1989
Portugal	0,5	26 820	26 820	14/10/1995
République de Corée	0,75	40 231	40 231	7/1/2002
République tchèque	0,5	26 820	26 820	1/1/1993
Roumanie	0,2	10 728	10 728	16/3/2001
Royaume-Uni	2	107 282	107 282	10/8/1968
Singapour	0,2	10 728	10 728	30/7/2004
Slovaquie	0,5	26 820	26 820	1/1/1993
Slovénie	0,2	10 728	10 728	29/7/1999
Suède	1,5	80 462	80 462	17/12/1971
Suisse	1,5	80 462	80 462	10/7/1977
Trinité-et-Tobago	0,2	10 728	10 728	30/1/1998
Tunisie	0,2	10 728	10 728	31/8/2003
Ukraine	0,2	10 728	10 728	3/11/1995
Uruguay	0,2	10 728	10 728	13/11/1994
Viet Nam	0,2	-	10 728	24/12/2006
Total		3 226 499	3 258 683	

Soit : 63 membres de l'Union (60 contributeurs pour l'année 2006 et 63 pour l'année 2007)

Membres de l'Union	Date d'adhésion
République dominicaine *	16/6/2007
Turquie *	18/11/2007

Soit : 65 membres de l'Union (au 31 décembre 2007)

Contributions reçues à l'avance

Contributions pour 2008 déjà reçues au 31 décembre 2007 :

Membres de l'Union	Francs
Australie	53 641
Bulgarie	10 728
Colombie	10 728
Lettonie	10 728
Nouvelle-Zélande	53 641
Uruguay	10 728
Total	150 194

[L'annexe A.4 suit]

* Contribution payable à partir de janvier 2008.

ANNEXE A.4

Comparaison des recettes et des dépenses entre l'exercice biennal 2004-2005 et l'exercice biennal 2006-2007
(francs)

	Exercice biennal 2004-2005	Exercice biennal 2006-2007
Recettes		
Contributions	5 852 220	6 485 182
Publications	73 251	67 705
Intérêts	61 588	104 877
Autres	56 258	102 732
Total recettes	6 043 317	6 760 496
Dépenses		
Dépenses de personnel	4 158 657	4 297 121
Missions	189 484	309 643
Voyages de tiers	14 344	41 589
Conférences	98 386	121 129
Consultants et experts	-	3 400
Publications	61 270	60 866
Autres services contractuels	106 510	4 819
Locaux et entretien	184 787	187 151
Communications et autres dépenses de fonctionnement	1 188 141	1 184 430
Mobilier et matériel	4 524	175
Fournitures et accessoires	20 116	3 717
Total dépenses	6 026 219	6 214 040
Résultat		
Excédent de recettes transféré au fonds de réserve	17 098	546 456
Résultat total	6 043 317	6 760 496

[L'annexe A.5 suit]

ANNEXE A.5

Arriérés de contributions et fonds de roulement impayés au 31 décembre 2007

Membres de l'Union	Pas d'arriérés/ années d'arriérés	Montant des arriérés en francs	
Afrique du Sud	Pas d'arriérés		
Albanie	Pas d'arriérés		
Allemagne	Pas d'arriérés		
Argentine	Pas d'arriérés		
Australie	Pas d'arriérés		
Autriche	Pas d'arriérés		
Azerbaïdjan	Fonds de roulement	1 667	
	Contribution de 2005	10 728	
	Contribution de 2006	10 728	
	Contribution de 2007	<u>10 728</u>	33 851
Bélarus	Pas d'arriérés		
Belgique	Pas d'arriérés		
Bolivie	Contribution de 2007 (solde)		445
Brésil	Pas d'arriérés		
Bulgarie	Pas d'arriérés		
Canada	Pas d'arriérés		
Chili	Pas d'arriérés		
Chine	Pas d'arriérés		
Colombie	Pas d'arriérés		
Communauté européenne	Pas d'arriérés		
Croatie	Pas d'arriérés		
Danemark	Pas d'arriérés		
Équateur	Pas d'arriérés		
Espagne	Pas d'arriérés		
Estonie	Pas d'arriérés		
États-Unis d'Amérique	Pas d'arriérés		
Fédération de Russie	Pas d'arriérés		
Finlande	Pas d'arriérés		
France	Pas d'arriérés		
Hongrie	Pas d'arriérés		
Irlande	Pas d'arriérés		
Islande	Pas d'arriérés		
Israël	Pas d'arriérés		
Italie	Contribution de 2007		107 282
Japon	Pas d'arriérés		
Jordanie	Pas d'arriérés		
Kenya	Pas d'arriérés		
Kirghizistan	Pas d'arriérés		
Lettonie	Pas d'arriérés		
Lituanie	Pas d'arriérés		
Maroc	Pas d'arriérés		
Mexique	Pas d'arriérés		
Moldova	Pas d'arriérés		
Nicaragua	Contribution de 2005 (solde)	3 052	
	Contribution de 2006		
	Contribution de 2007	10 728	
		<u>10 728</u>	24 508

Membres de l'Union	Pas d'arriérés/ années d'arriérés	Montant des arriérés en francs	
Norvège	Pas d'arriérés		
Nouvelle-Zélande	Pas d'arriérés		
Ouzbékistan	Pas d'arriérés		
Panama	Contribution de 2007 (solde)		299
Paraguay	Pas d'arriérés		
Pays-Bas	Pas d'arriérés		
Pologne	Pas d'arriérés		
Portugal	Pas d'arriérés		
République de Corée	Pas d'arriérés		
République tchèque	Pas d'arriérés		
Roumanie	Pas d'arriérés		
Royaume-Uni	Pas d'arriérés		
Singapour	Pas d'arriérés		
Slovaquie	Pas d'arriérés		
Slovénie	Pas d'arriérés		
Suède	Pas d'arriérés		
Suisse	Pas d'arriérés		
Trinité-et-Tobago	Pas d'arriérés		
Tunisie	Pas d'arriérés		
Ukraine	Pas d'arriérés		
Uruguay	Pas d'arriérés		
Viet Nam	Contribution de 2007 (solde)		145
Total			166 530

[L'annexe A.6 suit]

ANNEXE A.6

Comparaison du bilan au 31 décembre 2005 avec le bilan au 31 décembre 2007
(francs)

	31 décembre 2005	31 décembre 2007
ACTIF		
<u>Liquidités</u>		
UBS S.A., compte courant	737 670	274 412
Confédération suisse, compte de dépôt	1 030 573	1 926 196
<u>Comptes de liaison</u>		
Fonds fiduciaires	-	16 298
<u>Comptes débiteurs</u>		
Contributions et fonds de roulement à recouvrer	159 036	166 530
Débiteurs divers	513	2 438
<u>Compte transitoire actif</u>	601	-
Total	1 928 393	2 385 874
PASSIF		
<u>Comptes de liaison</u>		
OMPI	765 150	839 828
Fonds fiduciaires	142 972	-
<u>Comptes créditeurs</u>		
Contributions et fonds de roulement reçus à l'avance	410 126	150 194
Créanciers divers	14 794	75
Provisions	30 358	235 993
Fonds de réserve	100 402	646 858
Fonds de roulement	464 591	512 926
Total	1 928 393	2 385 874

[L'annexe A.7 suit]

ANNEXE A.7

Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)

Les fonds fiduciaires alloués par les membres de l'Union, qui font l'objet d'une comptabilité distincte, sont présentés ci-après.

Bilan

(au 31 décembre 2007)

Actif	Francs
<i>Liquidités</i>	
Compte bancaire (UBS S.A.)	199 226
Placement à court terme (UBS S.A.)	75 000
<i>Comptes débiteurs</i>	
Débiteurs divers	1 853
Total	276 079
Passif	Francs
<i>Exigible</i>	
Compte de liaison OMPI	23 614
Compte de liaison UPOV	16 298
Fonds fiduciaires (selon détail ci-après)	236 167
Total	276 079

Recettes et dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007

(au 31 décembre 2007)

Fonds fiduciaires/Japon	Francs	
Solde, début d'exercice		230 889
<i>Recettes</i>		
Fonds reçus	337 470	
Intérêts	6 530	344 000
<i>Dépenses</i>		
Missions de fonctionnaires	92 993	
Voyages de tiers	168 528	
Conférences	38 046	
Communications et autres dépenses de fonctionnement	280	
Total des dépenses directes	299 847	
Frais administratifs	38 875	(338 722)
Fonds disponibles, fin d'exercice		236 167

Note : Fonds fiduciaires sous forme de contribution volontaire du Gouvernement du Japon destinée aux séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales dans la région Asie.

[L'annexe A.8 suit]

Tableau comparatif 1Relevé des recettes et des dépenses
et évolution des fonds de réserve et de roulementpour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007
(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2004-2005	Exercice 2006-2007
RECETTES		
Contributions	5 852	6 485
Autres/recettes diverses		
Recettes d'exploitation	129	170
Fonds reçus selon accords interinstitutions	-	-
Intérêts bancaires	62	105
Différence de change	-	-
Autres/divers	-	-
TOTAL RECETTES	6 043	6 760
DÉPENSES	6 026	6 214
TOTAL DÉPENSES	6 026	6 214
EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	17	546
Transferts au fonds de réserve	17	546
Transferts à partir du fonds de réserve	-	-
Transferts au fonds de roulement	16	49
Autres ajustements	-	-
Solde des fonds de réserve et de roulement au début de l'exercice	532	565
SOLDE DES FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT EN FIN D'EXERCICE	565	1 160

[L'annexe A.9 suit]

ANNEXE A.9

Tableau comparatif 2Relevé des actifs et passifs et des fonds de réserve et de roulement

au 31 décembre 2007

(exprimé en milliers de francs suisses)

	Exercice 2004-2005	Exercice 2006-2007
ACTIFS		
Liquidités et dépôts à terme	1 768	2 201
Comptes débiteurs		
Contributions et fonds de roulement à recevoir des membres de l'Union	159	167
Autres	1	16
Autres actifs	-	2
Terrains et immeubles	-	-
TOTAL ACTIFS	1 928	2 386
PASSIFS		
Contributions reçues à l'avance	410	150
Engagements non réglés	-	-
Comptes créanciers		
Compte de liaison OMPI	908	840
Autres	15	-
Autres fonds et comptes spéciaux	30	236
TOTAL PASSIFS	1 363	1 226
FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT		
Fonds de réserve en fin d'exercice	100	647
Fonds de roulement en fin d'exercice	465	513
TOTAL FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	565	1 160
TOTAL PASSIFS ET FONDS DE RÉSERVE ET DE ROULEMENT	1 928	2 386

[L'annexe A.10 suit]

ANNEXE A.10

Tableau comparatif 3Évolution des mouvements de trésorerie

au 31 décembre 2007
(exprimée en milliers de francs suisses)

	Exercice 2004-2005	Exercice 2006-2007
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent net (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	17	546
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	(8)	(8)
(Augmentation) diminution des autres comptes débiteurs	(1)	(17)
(Augmentation) diminution du solde débiteur interfonds*	-	-
(Augmentation) diminution des contributions ou paiements reçus à l'avance	34	(260)
(Augmentation) diminution des engagements non réglés	(4)	-
(Augmentation) diminution des comptes créanciers	8	(15)
(Augmentation) diminution du solde créditeur interfonds *	710	(68)
(Augmentation) diminution du solde des fonds et comptes spéciaux	30	206
moins : intérêts perçus	(62)	(105)
plus : charges financières	2	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	726	279
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT :		
(Augmentation) diminution des placements	-	-
(Augmentation) diminution des terrains et immeubles	-	-
(Augmentation) diminution des emprunts	-	-
plus : intérêts perçus	62	105
moins : charges financières	(2)	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE PLACEMENT	60	105
MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs ou annulation de ces derniers	-	-
Transferts vers les réserves	-	-
Transferts à partir des réserves	16	49
Transferts (vers)/à partir des autres fonds	-	-
Sommes portées au crédit des membres de l'Union	-	-
Autres ajustements du solde des réserves et des fonds	-	-
MOUVEMENTS NETS DE TRÉSORERIE PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	16	49
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME	802	433
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME AU DÉBUT DE L'EXERCICE	966	1 768
LIQUIDITÉS ET DÉPÔTS À TERME À LA FIN DE L'EXERCICE	1 768	2 201

* Entre les différentes entités comptables administrées par l'OMPI.

[L'annexe A.11 suit]

ANNEXE A.11

Objectifs de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales

Les principaux objectifs de l'Union sont les suivants :

- mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous;
- coordonner et faciliter, dans le cadre de la Convention UPOV, la protection des obtentions végétales par les membres de l'Union.

Principales normes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers de l'UPOV

Ces états financiers couvrent l'exercice biennal 2006-2007 qui s'est achevé le 31 décembre 2007. Ils ont été établis conformément aux principes énoncés dans la Convention de l'UPOV, dans le Règlement administratif et financier de l'UPOV ainsi qu'en application des normes comptables pour le système des Nations Unies (normes UNSAS) telles qu'elles sont définies dans le document des Nations Unies A/48/530 daté du 29 octobre 1993 et dans les modifications apportées par la suite à ce document.

Ces états financiers sont présentés en conformité avec ces normes comptables, notamment en ce qui concerne les points suivants :

- la continuité des activités, la permanence des méthodes et le principe du fait générateur sont des conventions comptables de base. Lorsque ces conventions de base sont respectées, il n'est pas fait de mention spéciale. En revanche, si une convention de base n'est pas observée, il en est fait mention dans les états financiers et les raisons sont indiquées;
- le choix et l'application des principes comptables sont guidés par les principes de prudence, de prééminence de la réalité sur l'apparence et d'importance relative;
- tous les principes comptables importants utilisés dans la préparation des états financiers y sont indiqués de façon claire et succincte;
- les dépenses, les recettes, l'actif et le passif sont comptabilisés sur le principe du fait générateur, à l'exception des fonds fiduciaires pour lesquels les recettes sont comptabilisées au moment de l'arrivée des fonds;
- les dépenses incluent les charges reçues ou à recevoir ainsi que les engagements envers des tiers;
- les comptes de l'organisation sont exprimés en francs suisses;

- les contributions fixées : en vertu de l'Article 9.4 du Règlement financier, les versements effectués par un membre de l'Union sont d'abord portés à un crédit au fonds de roulement, puis viennent en déduction des contributions qui lui incombent dans l'ordre chronologique des années pour lesquelles elles sont dues. Les contributions reçues à l'avance sont considérées comme des passifs et comptabilisées comme recettes de l'exercice auquel elles se rapportent;
- les contributions en nature reçues ou à recevoir et la valeur correspondante ne sont pas comptabilisées. Le coût de vérification des comptes est une contribution en nature du Gouvernement suisse qui endosse la plus grande partie de ces dépenses;
- en application de l'accord OMPI/UPOV du 26 novembre 1982, les fonctionnaires de l'UPOV participent à la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est une caisse à capitalisation finançant des prestations définies. Les obligations financières de l'organisation à la caisse se composent des cotisations obligatoires au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la part de tout paiement exigé au titre de la couverture des déficits en vertu de l'Article 26 des Statuts de la caisse. Les sommes destinées à la couverture des déficits ne doivent être payées que si l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26, une fois établi que le versement de telles sommes est nécessaire à partir de l'évaluation de la situation actuarielle de la caisse à la date de l'évaluation. Il n'a pas été considéré comme nécessaire de procéder, à l'heure actuelle, au versement de telles sommes;
- conformément à l'accord susmentionné, l'UPOV est dans l'obligation contractuelle de fournir à certaines catégories de fonctionnaires des prestations particulières au moment de leur cessation de service. Sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée au début de 2008 par un consultant indépendant, cet engagement financier a été estimé à 0,3 million de francs suisses à la fin de 2007;
- L'UPOV est dans l'obligation contractuelle de fournir aux membres de son personnel des prestations médicales après cessation de service sous forme de primes au titre du régime d'assurance-maladie et accident (assurance-maladie après la cessation de service). Sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée au début de 2008 par un consultant indépendant, cet engagement financier a été estimé à 0,8 million de francs suisses à la fin de 2007.

Selon les normes comptables actuelles (normes UNSAS), il n'est pas obligatoire de comptabiliser l'engagement financier susmentionné. Toutefois, en application des principes de gestion financière prudente et conformément à la décision prise par le Conseil (paragraphe 47.d) du document C/41/17), une provision s'élevant à 6% des dépenses de personnel a été constituée afin de couvrir en partie l'engagement financier au titre des frais de cessation de service et de prestations médicales.

Cette provision permettra aussi de se préparer à l'éventuel passage des normes comptables actuellement appliquées (normes UNSAS) aux nouvelles normes (Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)).

Les organisations du système des Nations Unies ont approuvé l'adoption des normes IPSAS, qui devront être appliquées au plus tard en 2010. Ces normes ont été établies par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public, un comité permanent créé par la Fédération internationale des comptables, qui représente plus de 160 organismes membres dans 120 pays. Les normes IPSAS sont des normes comptables fiables, de qualité, élaborées de manière indépendante, étayées par une procédure très rigoureuse et soutenues par des gouvernements, des organismes comptables professionnels et des organisations internationales telles que la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. L'OCDE, la Commission européenne et l'OTAN ont récemment adopté ces normes pour présenter leurs informations financières.

L'adoption des normes IPSAS revêt notamment les avantages suivants, largement reconnus :

- a) amélioration du contrôle interne et de la transparence de l'actif et du passif;
- b) informations plus complètes et plus cohérentes sur les coûts et les recettes propres à faciliter la gouvernance de l'organisation;
- c) plus grande cohérence et meilleure comparabilité des états financiers au cours du temps et entre différentes organisations.

Les incidences de l'adoption des normes IPSAS sur la comptabilité et l'établissement des rapports financiers de l'UPOV seraient notamment la comptabilisation intégrale des engagements liés aux prestations dues au personnel, telles que l'assurance-maladie après la cessation de service et les autres avantages auxquels il a droit, comme les congés annuels et les primes de rapatriement, l'évaluation des stocks, le changement de la structure et du contenu des rapports financiers à tous les niveaux et la vérification annuelle, et non plus bisannuelle, des états financiers.

[L'annexe B suit]

C/42/4
ANNEXE B

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
CONTROLLO FEDERALE DELLE FINANZE
SWISS FEDERAL AUDIT OFFICE



**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE**

EXERCICE BIENNAL 2006-2007

**Rapport du Vérificateur des comptes
au Conseil**

*No enreg. 1.8033.946.00335.04
immi/nede*

10 septembre 2008

GENERALITES

Mandat

1. S'appuyant sur l'article 25 de la Convention internationale du 2 décembre 1961 révisée en 1978 et sur l'article 29 (6) de l'Acte de 1991, le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), lors de sa quarante et unième session ordinaire, le 25 octobre 2007 à Genève, a renouvelé le mandat de la Suisse en tant que Vérificateur des comptes jusqu'à l'année 2011 incluse (paragraphe 22 du document C/41/16).
2. Le Gouvernement suisse m'a confié, en tant que Directeur du Contrôle fédéral des finances, le mandat de vérification des comptes de l'UPOV. J'ai chargé plusieurs collaborateurs qualifiés du Contrôle fédéral des finances de procéder à des révisions intermédiaires en cours de période et, au mois de juin 2008, à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2007, au siège du Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), à Genève. Les travaux de révision ont été achevés le 11 juillet 2008.

Réglementation financière

3. Outre les dispositions pertinentes des différentes Conventions, la période biennale 2006-2007 a été régie par les dispositions du Règlement financier et du Règlement d'exécution de l'UPOV qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement financier de l'OMPI, ainsi que par les dispositions appropriées du budget approuvé par le Conseil lors de sa trente-neuvième session ordinaire, le 27 octobre 2005 à Genève (paragraphe 16 du document C/39/14).

Objet de la vérification

4. Les contrôles ont porté sur les mouvements de l'exercice 2006-2007 des comptes de produits et de dépenses, sur les états financiers ainsi que sur les valeurs figurant au bilan au 31 décembre 2007.

Informations et documents

5. Je tiens à exprimer ma satisfaction pour l'obligeance avec laquelle les principaux responsables de la tenue des comptes de l'UPOV, à savoir Mme C. Graffigna, Directeur exécutif et contrôleur, et M. P. Favatier, Directeur du Département des finances de l'OMPI, ainsi que leurs collaborateurs, ont fourni tous les renseignements et documents utiles à l'accomplissement de mon mandat.

VÉRIFICATIONS ET CONSTATATIONS

Généralités

6. Les vérifications ont été effectuées selon les Normes internationales généralement acceptées en la matière et selon les Normes d'audit suisses publiées par la Chambre fiduciaire (NAS - Edition 2004)¹, ainsi qu'en respect du Mandat additionnel faisant partie intégrante du Règlement financier de l'UPOV.
7. Les questions d'importance mineure qui ont été clarifiées et discutées avec les responsables en cours de travaux ne sont pas relevées dans ce document.
8. D'autres points nécessitant des améliorations ont été portés à la connaissance du Bureau du contrôleur et du Département des finances lors de la discussion finale du 11 juillet 2008. Des recommandations ont été émises à cette occasion et ont été approuvées. Elles sont consignées dans une note qui a été transmise au Secrétaire général de l'UPOV. Je renonce à reproduire, dans le présent rapport, les points concernés ainsi que les propositions d'améliorations y relatives afin de n'attirer l'attention du Conseil que sur les recommandations que je considère comme essentielles.
9. Lorsque des vérifications par sondage ont été effectuées, mes collaborateurs ont sélectionné les échantillons en fonction des risques ou de l'importance relative des montants enregistrés dans les rubriques examinées.
10. Les révisions furent opérées en même temps que celles de l'OMPI et des Unions qu'elle administre étant donné que les procédures de paiement, d'enregistrement et de contrôle interne sont identiques.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES RAPPORTS PRÉCÉDENTS

11. Les recommandations formulées dans mon rapport 2004-2005 qui ont été suivies d'effets ne sont pas reprises dans le présent document. Les commentaires suivants concernent principalement celles qui étaient en voie de règlement ou pour lesquelles les mesures indiquées par l'UPOV n'étaient pas encore mises en place au moment des contrôles.

Provision pour cessation de service (Recommandation no 2/2004-2005, considérée comme partiellement suivie)

12. L'UPOV étant tenue de fournir certaines prestations de départ à la retraite, il a été jugé prudent de provisionner les montants relatifs à ces obligations. L'UPOV a adopté une politique comptable en la matière consistant à provisionner 6% de la masse salariale à titre de provision pour cessation de service. L'allocation à la provision pour l'exercice biennal 2006-2007 correspond à ce pourcentage. Toutefois, la politique comptable ne sera pas maintenue en 2008-2009 étant donné que seulement 3% de la masse salariale sera attribué à la provision. Il serait utile de définir une politique claire d'allocation à la provision pour cessation de service, en particulier en vue de l'adoption prochaine des IPSAS.

¹ Ces NAS comportent une mise en application de tous les International Standards on Auditing (ISA) publiés le 30 juin 2003 par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Fonds de réserve (Recommandation no 3/2004-2005, considérée comme partiellement suivie)

13. Dans le but de garantir l'équilibre financier futur de l'UPOV, la mise en place d'un Fonds de réserve devrait assurer la pérennité financière de l'Union. Durant l'exercice biennal 2006-2007, le Fonds de réserve a pu être alimenté par le résultat de l'exercice à hauteur de CHF 546'456. Cela a permis de porter le Fonds de réserve à CHF 646'858. Suite à l'adhésion de nouveaux membres durant l'exercice biennal sous revue, le Fonds de roulement a augmenté et s'élève à CHF 512'926 en fin d'exercice. Le Fonds de roulement et le Fonds de réserve représentent au 31 décembre 2007 CHF 1'159'784, soit 19% des dépenses de l'exercice biennal. J'invite l'UPOV à poursuivre son effort de pérennisation financière de ses activités.

AUDITS FINANCIERS

Budget

14. Le budget de l'exercice biennal 2006-2007 a été adopté par le Conseil lors de sa trente-neuvième session ordinaire, le 27 octobre 2005 à Genève (paragraphe 16 du document C/39/14).
15. Le résultat du budget se présente de la manière suivante:

	<u>CHF</u>
Recettes	6'701'000
Dépenses	<u>6'550'000</u>
Excédent de recettes par rapport aux dépenses transféré au Fonds de réserve	<u>151'000</u>

Comptes

16. Les états financiers vérifiés sont ceux figurant aux annexes A.4, A.6, A.8, A.9 et A.10 du Rapport de gestion financière 2006-2007 de l'UPOV (document C/42/4 version en anglais), ainsi que les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2006-2007.
17. Le résultat de l'exercice biennal 2006-2007, comparé à 2004-2005, est le suivant:

<u>CHF</u>	<u>2004-2005</u>	<u>2006-2007</u>
Recettes	6'043'317	6'760'496
Dépenses	<u>(6'026'219)</u>	<u>(6'214'040)</u>
Excédents des recettes par rapport aux dépenses	<u>17'098</u>	<u>546'456</u>

18. Les principes comptables n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice biennal précédent. Une description des principales pratiques comptables est fournie dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2006-2007.

Résultat de l'exercice

19. Le résultat a été affecté en totalité au Fonds de réserve.

Bilan au 31 décembre 2007

20. Au 31 décembre 2007, le total du bilan de l'UPOV s'élève à CHF 2'385'874.
21. Le bilan qui a été vérifié figure à l'annexe A.6 du Rapport de gestion financière.

Liquidités

22. Les soldes au 31 décembre 2007 des divers comptes de trésorerie ont été confrontés avec ceux ressortant des relevés ou des attestations délivrées par les dépositaires.
23. Les réconciliations des différents comptes de caisses et des comptes bancaires ont été analysées pour évaluer la qualité du contrôle réalisé sur les liquidités.

Contribution à recouvrer

24. Le solde des contributions à recouvrer était de CHF 166'530 au 31 décembre 2007 (CHF 159'036 au 31 décembre 2005).

Passifs à court terme

25. Au passif du bilan, sous la rubrique Comptes de liaison, figure le montant de CHF 839'828 qui représente la position nette de l'UPOV envers l'OMPI, soit CHF 839'828 en faveur de l'OMPI. Les contributions versées en avance par les membres se montent à CHF 150'194. La situation financière avec les Fonds de dépôt s'est stabilisée avec un montant dû par l'UPOV aux Fonds de dépôt de CHF 16'298.

Provision pour frais de cessation de service

26. A ce sujet, je renvoie au chapitre "Suivi des recommandations des rapports précédents" ci-dessus.

Fond de réserve

27. Concernant le Fonds de réserve, je renvoie également au chapitre "Suivi des recommandations des rapports précédents" ci-dessus.

Produits et dépenses

28. Les chiffres des Recettes et des Dépenses de l'exercice biennal 2006-2007, qui ont fait l'objet des vérifications, figurent aux annexes A.4 et A.8 du Rapport de gestion financière déjà mentionné et concordent avec ceux qui ressortent de la comptabilité. Les dépenses comprennent, entre autres choses, le montant de CHF 1'180'081 (CHF 1'178'594 pour 2004-2005) qui correspond à la participation de l'UPOV pour les services fournis par l'OMPI durant l'exercice sous revue, conformément à l'article 2 de l'Accord du 26 novembre 1982 entre l'OMPI et l'UPOV.
29. Par rapport au budget, les dépenses globales de l'exercice font ressortir une économie de CHF 335'960, soit 5,13% (économie en 2004-2005 de CHF 21'781, ou 0,36%). Pour plus de détails à ce sujet, je renvoie au chapitre concernant les variations principales entre le budget et les comptes du Rapport de gestion financière.

Dépenses communes

30. Le Conseil de l'UPOV approuve le budget qui présente les dépenses selon leur nature, y compris les dépenses communes facturées par l'OMPI.
31. En 2004-2005, il a été recommandé de définir clairement les clés de répartition entre l'OMPI et l'UPOV dans le budget de l'OMPI. Les clés retenues ont bien été présentées de façon distincte dans le budget 2008-2009.
32. Mes collaborateurs ont vérifié le calcul des dépenses communes facturées par l'OMPI. Il a été constaté que ces dernières ont bien été attribuées sur la base des ratios définis par le budget de l'OMPI. Par ailleurs, elles sont en dessous du montant prévu par l'UPOV. Ils ont également constaté que les frais à facturer étaient en cours de redéfinition par le Bureau du contrôleur. Les clés de répartition du budget 2008-2009 se basent sur le nombre d'employés et non sur les ratios d'utilisation des dépenses comme par le passé. D'autre part, la relation entre les dépenses facturées et les coûts effectifs n'est pas clairement établie. En 2006-2007, les dépenses de traduction vers l'Allemand ont été incluses, à juste titre, dans les dépenses communes alors qu'elles en étaient exclues par le passé. Le loyer des locaux est facturé séparément, or les dépenses communes comprennent également une telle charge.
33. **Recommandation:** J'estime que les dépenses communes devraient faire l'objet d'une analyse régulière pour en assurer leur pertinence. La facturation devrait s'effectuer sur une base contractuelle et présenter les coûts par nature ainsi facturés. Cela permettrait leur comptabilisation par nature dans la comptabilité de l'UPOV.

Fonds de dépôt

34. Les actifs et les passifs concernant les Fonds de dépôt font l'objet d'une comptabilité séparée de celle de l'UPOV. Les états financiers y relatif sont présentés à l'annexe A.7 du Rapport de gestion financière de l'UPOV.
35. La contribution versée par le bailleur de fonds est déposée sur un compte bancaire séparé. Le solde au 31 décembre 2007 de ce compte a été confronté à celui ressortant du relevé et de l'attestation délivrés par le dépositaire.

Relations entre l'UPOV et l'OMPI

36. Il a été constaté qu'un certain nombre de modifications de fond ont été apportées au Règlement financier de l'OMPI, sur lequel le Règlement financier de l'UPOV est fondé. Par conséquent, l'UPOV est en train de réviser son Règlement pour effectuer une mise à jour complète.

CONCLUSION

37. A la suite des travaux effectués, je suis en mesure de délivrer l'opinion de vérification jointe en annexe au présent rapport et établie conformément au paragraphe 5 du Mandat pour la vérification des comptes (annexe au Règlement financier de l'OMPI).

K. Grüter
Directeur du
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE
(Vérificateur des comptes)

Annexe: Opinion de vérification



Annexe no 1 à 1.8033.946.00335.04

OPINION DE VERIFICATION

J'ai vérifié les états financiers présentés aux annexes A.4, A.6, A.8, A.9 et A.10 du Rapport de gestion financière de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), document C/42/4, pour l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les travaux de révision ont été achevés le 11 juillet 2008. L'établissement de ces états financiers incombe au Secrétaire général. Mon rôle consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur la vérification à laquelle j'ai procédé.

Conformément au Règlement financier de l'UPOV, qui est constitué mutatis mutandis par le Règlement de l'OMPI, j'ai effectué ma vérification conformément aux Normes d'audit suisses publiées par la Chambre fiduciaire (NAS - Edition 2004)². Ces normes requièrent que je planifie et effectue la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'erreurs graves. Une vérification consiste notamment à examiner, par sondage et conformément à ce que le Vérificateur extérieur juge nécessaire en la circonstance, les pièces justificatives fournies à l'appui des montants et données figurant dans les états financiers. J'estime que la vérification à laquelle j'ai procédé offre une base raisonnable pour l'opinion que je formule.

Mon opinion est que ces états financiers présentent convenablement, sur tous les points essentiels, la situation financière au 31 décembre 2007 ainsi que les résultats des opérations et mouvements de fonds pour l'exercice qui s'est achevé à cette date, conformément aux politiques comptables spécifiées de l'UPOV qui sont exposées dans les Notes concernant le Rapport de gestion financière 2006-2007 et qui ont été appliquées de façon conséquente par rapport à l'exercice précédent.

En outre, mon opinion est que les opérations de l'UPOV que j'ai contrôlées par sondages dans le cadre de ma vérification ont été, sur tous les points essentiels, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants de l'Union.

Conformément à l'article 6 du Mandat pour la vérification des comptes, annexé au Règlement financier de l'OMPI, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers de l'UPOV, document daté du 10 septembre 2008.

Berne, le 10 septembre 2008.

K. Grüter
Directeur du
CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES
DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE
(Vérificateur des comptes)

[Fin de l'Annexe B et du document]

² Ces NAS comportent une mise en application de tous les International Standards on Auditing (ISA) publiés le 30 juin 2003 par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).